

PROCES VERBAL D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°08/INDH/2026
-----*

Le 29 JUIN de l'an Deux Mille Vingt-six à 10 heure, la commission d'appel d'offres, conformément à la décision de monsieur le Gouverneur n°08/INDH/2026 est composée comme suit :

- | | |
|---|------------------|
| ▪ Mr AHMED EL KHATTARI : Le Chef de la D.B.M au S.G | <u>Président</u> |
| ▪ Mr BRAHIM RADIS : Représentant de la T.G.R – Chichaoua | <u>Membre</u> |
| ▪ Mme SALMA BOUARGANE : représentante SM au S.G | <u>Membre</u> |
| ▪ Mr OMAR AKADDAR : Représentant de la DAS au S.G | <u>Membre</u> |

La commission s'est réunie en séance publique dans la salle de réunion en vue de procéder à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : **08/INDH/2026** relatif aux : **ACQUISITION DE CINQ AMBULANCES 4*4 EQUIPEES POUR DAR AL OUMOUMA AU PACHALIK IMINTANOUT ET LES COMMUNES DE BOUABOUT AMADLAN, MZOUDA, DOUIRANE, ET ZAOUIA NAHLIA.**

Conformément à l'avis publié dans :

- ☐ Journal n°1 : AL AHDATH ALMAGHRIBIA du 14/05/2026
- ☐ Journal n° 2 : LES INSPIRATIONS ECO du 14/05/2026
- ☐ P.M.M.P à la date du 14/05/2026

Le président consulte le portail marocain des marchés publics, les offres déposées sous format électronique par les concurrents suivants : **NEANT.**

Le président s'assure de la présence des membres dont la présence est obligatoire.

Le président remet le support écrit contenant l'estimation des coûts détaillés des prestations qui est d'un montant de : **2.400.000,00** dhs.

Les membres de la commission paraphent le support de l'estimation des coûts des prestations.

Le président annonce les journaux et la date de publication au portail des marchés publics.

Le président demande aux membres de la commission de formuler leurs réserves ou observations sur les vices susceptible d'entacher la procédure.

La commission constate le manque de réponse à une question électronique transmise par un concurrent : (couple minimal) dans le délai règlementaire conformément à l'article 25 du Décret des marchés public 2-22-431 par conséquent la commission constate un vice de procédure. En effet, le président déclare l'appel d'offre infructueux.

Fait à Chichaoua le 29/06/2026

LE PRESIDENT
AHMED EL KHATTARI

LES MEMBRES

Représentant de la T.G.R
BRAHIM RADIS

Représentante du service des marchés
SALMA BOUARGANE

Représentant de la DAS au S.G
OMAR AKADDAR